YERRES

Service Juridique
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/ED/BB

DECISION N° 99-227

OBJET : Marché négocié relatif aux travaux de réalisation d'une plate-forme bétonnée de tri des déchets, conclu avec la société SACER Paris-Nord-Est

Le Député-Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l' article L 2122 - 22,

VU le Code des Communes, et notamment les articles R 314-1 et R 314-2,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 104 I, alinéa 10 et 308,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence correspondant au marché public de travaux cité en objet a été adressé le 22 juillet 1999 et publié le 29 juillet 1999 au journal « le Républicain »,

CONSIDERANT que, parmi les cinq offres reçues, celle de la société SACER est la mieux disante,

- DECIDE -

DE conclure, avec la société SACER Paris-Nord-Est, Route de Brières-lès-Scellés, BP 91, 91152 ETAMPES Cedex, le marché négocié de travaux de réalisation d'une plateforme bétonnée et de ses abords pour effectuer le tri des déchets ramassés sur la voirie publique,

DIT que le montant de ce marché, traité à prix forfaitaires fermes, est évalué à 523 787, 50 F. H.T., soit 631 687, 73 F. T.T.C. après correction du bordereau quantitatif et estimatif (erreur de calcul du total H.T. « B » relatif à la déchetterie : 160 438, 50 F. H.T. au lieu de 160 638, 50 F. H.T.),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 8, sous fonction 813, article 2313.

Fait à YERRES, le 21 Septembre 1999

REÇU LE
27 SEP. 1999
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE